



M U I Z O N

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 27 MARS 2023

Etaient présents tous les membres formant la majorité des membres en exercice à l'exception de Messieurs SENECAILLE (représenté par Mme DEGUAY) et DUBOIS (représenté par Monsieur PERIN).

1. DELIBERATION POUR LE NOMBRE D'ADJOINTS

Quant à la volonté de rester à cinq adjoints suite à la démission de Mr JM COLPIN,

Le maire lance appel à candidature pour le poste de 5^e adjoint assujéti au tissu associatif et sportif, Monsieur JP FAGOT se porte seul candidat.

Le Conseil Municipal délibère favorablement à la majorité et 2 abstentions (Mrs PERIN/DUBOIS).

Le Maire nomme un conseiller délégué sur arrêté municipal : Marie DEGUAY, chargée de l'attribution des logements, du marché, de la location de la salle du Champ-Jeudi et de l'organisation de l'évènementiel.

2. PAROLE DONNEE A MONSIEUR COLPIN, PREMIER ADJOINT AU MAIRE.

Pour des raisons personnelles, Monsieur COLPIN, souhaite quitter ses fonctions d'adjoint tout en gardant son implication en tant que conseiller municipal.

Le Sous-préfet a accepté sa démission en date du 27 février dernier, une nouvelle élection d'adjoint aura lieu lors de ce conseil municipal.

3. PROJET PARKING DE 79 PLACES AU CHAMP JEUDI

Sur explications du Maire, le futur parking sera recouvert d'un produit spécial qui permet d'être perméable à certains polluants. Le parking en herbe pourra toujours servir quant à lui. Le devis s'évaluant à 250000 euros

Un appel d'offres sera lancé.

Monsieur F.PERIN veut avoir avis sur le devis.

Monsieur DUARTE : quelque chose est-il prévu pour les abords des dégâts faits par les engins en ce moment ?

Le Maire : oui on leur demandera une remise en état.

Vote : POUR à l'unanimité.

4. RENOVATION THERMIQUE ECOLE ELEMENTAIRE

Concernant le projet de rénovation, la DETR, au Département, et le fonds vert sont demandés en termes de subventions.

Les travaux sont espérés pour les vacances d'été.

Le Maire annonce un budget de 550 000 euros (remplacement fuel par du gaz, remplacement des réseaux, ainsi que 41 fenêtres et 7 portes).

Vote du Conseil : POUR à l'unanimité.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal approuve à la majorité et 4 abstentions (Mme HOUEL et Messieurs PERIN/DUBOIS et BRUYERES) les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2022.

6. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sur présentation par Mr SAAS adjoint au Maire (Le Maire ne prenant pas part au vote du compte administratif), le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2022.

7. VOTE BUDGET PRIMITIF 2023

Présentation et projection par Mr SAAS

Le Maire annonce le détail des investissements.

Dépenses de fonctionnement : 2822420.98 €
 Charges à caractère général : 818626.38 €
 Charges de personnel et frais assimilés : 947400 €
 Autres charges de gestion courante : 146300 €
 Charges financières : 17500 €
 Charges spécifiques : 500 €
 Virement à la section d'invest : 892094.60 €

Recettes de fonctionnement : 2822420.98 €
 Atténuation de charges : 52000 €
 Produits des services, ventes diverses : 228500 €
 Impôts et taxes : 1001207 €
 Dotations, subventions : 485500 €
 Autres produits de gestion courante : 22001.50€
 Excédent de fonctionnement : 1033212.48 €

Dépenses d'investissement : 1438300 €
 Immobilisations incorporelles : 41100 €
 Immobilisations corporelles : 303900 €
 Immobilisations en cours : 899300 €
 Emprunts et dettes assimilées : 194000€

Recettes d'investissement : 1438300€
 Solde exécution reporté : 165805.40 €
 FCTVA : 380400 €
 Virement de la section de fonct :
 892094.60 €

*Une sente va être créée par la commune pour permettre aux habitants de l'autre côté de la RN 31 de rejoindre le village par le souterrain.

*Un colombarium sera commandé, l'actuel étant complet.

Vote du CM : 14 POUR 4 CONTRE (BRUYERES, HOUEL, PERIN/DUBOIS).

8. AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal délibère favorablement et à l'unanimité pour l'affectation du Résultat sur le budget primitif de 1033212.48 € dans la section d'investissement.

9. SUBVENTION CCAS

Une subvention de 13.000 euros est votée, comme chaque année, afin d'alimenter le budget du CCAS.

S.HOUEL : à quoi correspond cette subvention ?

Le Maire : au fonctionnement du budget du CCAS (assurances, aides sociales, subventions associations, festivités)

Vote : Pour et 4 abstentions (HOUEL, BRUYERES, PERIN/DUBOIS)

10. SUBVENTIONS ASSO

NOM	DEMANDE 2023	VOTE 2023
APE	750	750
Familles Rurales	750	750
Club de l'Amitié	1500	1000
Prévention Routière	150	150
Pompiers	1800	1800
Comité de Jumelage	1500	1000
Comité des Fêtes	5000	5000
EGM	4000	4000
ESM	8500	8500
Foyer de Jeunes	6500	5000
Foulées Muizonnaises	1500	1000
GMC	1000	750
Union Anciens Combattants	1000	750

La Veslardanne	1000	1000
L'Atelier et la Main	3000	3000
Pêcheurs	1000	500
Tennis	3500	3500
Les amis de bambou		200
Groupe Anti Pollution	200	100
MAM		1500

Monsieur PERIN annonce le fait qu'il est à l'origine de l'aide souhaitée par la future Maison des Assistantes Maternelles. Le Maire annonce qu'elles ont été rencontrées à plusieurs reprises en Mairie concernant leurs dossiers mais aussi le besoin en subventions.

11. TAXES LOCALES

Le Maire rappelle sa promesse du mandat concernant le souhait de garder le montant des taxes inchangé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE à l'unanimité de garder les taux d'imposition applicables pour l'année 2023

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.74 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 15.96 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 13.47 %

12. TARIFS COMMUNAUX

CIMETIERE :

Columbarium du cimetière dit « des Longues Raies » :

Concession trentenaire : 770 €

Concession cinquantenaire : 1430 €

Plaque gravée supplémentaire : 300 €

Les concessions des cimetières :

Rue de Soissons

concession trentenaire 270€

concession cinquantenaire 380 €

Les Longues Raies

concession 2 m x 1 m trentenaire 270 €

concession 2 m x 1 m cinquantenaire 380 €

concession 2,40 m x 1,40 m trentenaire 380 €

concession 2,40 m x 1,40 m cinquantenaire 620 €

Cases cinéraires Les Longues Raies

concession trentenaire 540 €

concession cinquantenaire 880 €

vote : POUR à l'unanimité

MARCHE :

Conduire à compter du 1^{er} janvier 2024 le montant du droit de place du marché : à 1.20 € le mètre linéaire avec un minimum forfaitaire de 3.50 €.

Vote : POUR majorité / 2 CONTRE (PERIN/DUBOIS)

MEEV :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la location du terrain « MEEV » de 120 à 140 euros à partir du 1^{er} janvier 2024.

LOCATION SALLE DU CHAMP JEUDI :

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la Salle du Champ Jeudi au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Créneaux pour les réunions ou conférences :

Du mardi au jeudi, hors jours fériés, sur une plage horaire de 8h à 23h avec une occupation maximum de 4 heures consécutives.

- 250 € pour les muizonnais et entreprises muizonnaises

- 320 € pour les extérieurs
- 320 € pour le nettoyage de la salle

Tarifs pour les évènements festifs :

Familles et entreprises muizonnaises :

- La journée : 400 €
- 2 jours consécutifs : 600 €

Familles et entreprises extérieures :

- La journée : 800 €
- 2 jours consécutifs : 1000 €

Nettoyage : 320 €

Vote : tarifs extérieurs

3 abstention(s) (M.SUROT, C.DE SOUSA, G.ARNOULD)
11 POUR
4 CONTRE (F.PERIN/DUBOIS, S.HOUEL, J.BRUYERES)

Vote : tarifs muizonnais

2 CONTRE (F.PERIN/DUBOIS)
16 POUR

BIBLIOTHEQUE :

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de porter à compter du 1^{er} janvier 2024 à 0.80 € la participation par habitant.

13. BENEFICIAIRES CNAS

La Commune est dotée de l'organisme CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis plusieurs années,

Il convient cependant d'acter les bénéficiaires,

Sur exposé du Maire, il est proposé que soient concernés par le CNAS les agents titulaires et non titulaires embauchés pour une durée supérieure à 6 mois.

Le Conseil Municipal DELIBERE à l'unanimité POUR.

14. PARTICIPATION SCOLAIRE REGROUPEMENT

Le Conseil Municipal décide de réévaluer la participation financière des communes du regroupement scolaire à 1250 euros, incluant le scolaire et le périscolaire, à partir de la rentrée 2023/2024. Concerne CHALONS SUR VESLE, CHENAY et TRIGNY.

1. POINTS DIVERS

Du mercredi 12 avril 18h au Jeudi 13 avril 6h, une coupure d'eau potable est prévue pour tous les habitants et entreprises de MUIZON.

Les travaux d'aménagement et de mise aux normes du trottoir Rue de la Gare allant de l'allée du cimetière jusqu'au carrefour de la Gravelle, côté droit, vont avoir lieu à partir du mercredi 29 mars 2023 et vont se dérouler pendant un mois.

PAROLE AUX ADJOINTS :

V. BOUCHE : com' a muizon apprécié. Le site internet le travail est long, transmis au prestataire, sans retour pour le moment. Panneaux d'affichages et point info bibliothèque. Associations plébiscitées.

G. ARNOULD : risque de sécheresse, nous sommes placés en vigilance sécheresse depuis peu.

Concours muizon en fleurs, changer le libellé « muizon nature », les critères d'appréciation portée sur l'environnement (plantes vertes, nichoirs...). Inscriptions papier et par QR code et cahiers écoliers. Inciter les inscriptions avec la remise de prix.

C. DE SOUSA :

Dépenses MAREL année 2022. 17914.79 euros charges courantes. Services extérieurs 79 427 €. Charges personnel 382186.28 euros. Recettes 237437€ repas 81500 euros accueils.

Déficit : 108 000 euros.

CCAS : vote budgets et subventions associations.

Informez que le CCAS est là pour les personnes en difficultés.

Commission scolaire : dans l'année : octobre rose / boom halloween / Noël / salle informatique à trier / self cantine

JM COLPIN : remercie vivement tous ceux qui ont contribué à ces trois années en tant qu'adjoint. Mais il reste, malgré son départ, conseiller municipal. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

QUESTIONS DIVERSES :

F. PERIN : bulletin municipal : beau mais pas écologique. Redondant et pas forcément utile.

Veut un espace réserver pour l'opposition.

V. BOUCHE : conception faite désormais entièrement par elle. Pas de frais. Livret des associations en cours.

F. PERIN : le stand de tir se plaint de ne plus avoir de wifi.

Ph SAAS : on ne sait pas sur quelle box ils se connectent.

« Emplacement réservé à l'expression des listes d'opposition »

Conseillers de l'opposition : Madame HOUEL et Monsieur BRUYERES

Que de changements entre les documents reçus une semaine avant le conseil et la séance !!!

Monsieur le Maire, comme à son habitude, n'a pas respecté la première délibération prévue sur l'ordre du jour sur la réduction du nombre d'adjoints de 5 à 4 avec la nomination de 2 conseillers délégués. Nous pensions, comme certainement beaucoup d'autres conseillers, qu'ils remplaçaient Mr COLPIN Jean-Marc, adjoint démissionnaire, qui d'ailleurs n'a pas été mentionné, volontairement ou pas, sur le dernier compte rendu du conseil municipal du 6 février 2023 et finalement à la place, le maire propose l'élection d'un nouvel adjoint Mr FAGOT J.P volontaire et d'une seule conseillère déléguée Mme DEGUAY M. également volontaire.

Un tableau nous est projeté montrant le remaniement de l'ensemble du futur organigramme communal. A notre grande surprise, nous constatons que le nom des deux nouveaux élus y sont déjà mentionnés. De qui se moque t'on ???

Cela nous montre encore une fois que tout était déjà prévu à l'avance par le maire et de ce fait nous demandons, avec Mr PERRIN F. présent et également conseiller d'opposition, que soit remis à l'ordre du jour du prochain conseil la deuxième délibération prévue sur le remaniement des commissions municipales, ce qui a été accepté.

Avec la construction prochaine du rond point, nous demandons que le chemin communal existant mais herbeux et utilisé par les agriculteurs qui longe la nationale 31, qui relie le bas du futur parking de la salle verte/gymnase et la petite route de GUEUX soit aménagé pour les véhicules des habitants "muizonnais" qui demeurent de ce côté de la nationale et qui ne doivent pas être coupés du centre bourg de MUIZON en les obligeant de faire actuellement plusieurs kilomètres pour le rejoindre.

Nous avons voté CONTRE le budget primitif (BP) 2023 en raison de plusieurs changements apparus dans les montants prévisionnels des recettes et des dépenses entre les documents présentés et projetés avec ceux que le secrétariat de la mairie nous avaient envoyés à la maison par mail.

Conseillers de l'opposition : Messieurs DUBOIS et PERIN

- **Communication** : Les comptes rendus municipaux sont régulièrement incomplets et erronés. Concernant le dernier en date, Mr le maire a « omis » de déclarer la démission d'un de ses adjoints. Notre équipe travaille reste attentive pour établir un maximum de transparence aux muizonnais.

-**Comptabilité** : les documents renseignés avant le conseil étant différents de ceux présentés lors du conseil, nous acceptons la validation de ces comptes uniquement grâce la promesse de rectification de lignes comptables mentionnées. Les élus de la majorité votent des documents comptables sans en vérifier l'exactitude. Des différences portant sur des chiffres de plusieurs centaines de milliers d'euros ont été mises en avant par les 4 élus de l'opposition. Les élus de la majorité font preuve une nouvelle fois d'un manque de sérieux et de professionnalisme. Ce comportement est irrespectueux envers les muizonnais. Nous votons contre le budget primitif car les documents fournis à la réflexion sont erronés et certaines dépenses onéreuses reste sans justifications. Nous notons que la recette du legs de 650 000 euros annoncée par le maire lors de ses vœux n'a pas été prise en compte au budget primitif. Nous n'avons toujours pas de documents officiels attestant cette vente. Nos doutes se renforcent sur la véracité de cette annonce de vente lors des vœux.

-**Associations** : La remise du label sportif montre que la vision de l'opposition est juste. Mr le maire a été à deux reprises désavoué concernant le projet onéreux du terrain synthétique. La faible présence des responsables d'associations lors de la remise de ce label montre que le fossé se creuse entre la mairie et les associations. Nous pensons que la tentative de création d'une commission associative est une tentative d'évincer Mr Périn Freddy, régulièrement sollicité, des affaires sportives et culturelles de la commune. Mr Périn, présent en commission finance, reste à l'écoute pour toutes les associations.

- **Le projet MAM** est en voie de finalisation. Les nouveaux parents auront des places supplémentaires pour faire garder leurs enfants dans notre commune. Nous avons transmis une demande de subvention pour les aider à s'installer. Nous sommes heureux d'avoir accompagné depuis quelques mois ce projet qui été bloqué depuis deux ans. Face à une forte demande et après étude, les élus de l'opposition assurent que l'ensemble des structures d'accueil d'enfants à Muizon pourront pleinement fonctionner.

- **Voie de raccordement** : Nous demandons une estimation du coût d'une voie de raccordement au futur rond-point. Les habitations autour des quatre vents ne doivent pas être coupées de notre commune suite au futur aménagement du carrefour des Vautes. Nous restons à l'écoute des muizonnais séparés par la route nationale, leurs avis nous sont essentiels.

- **Tarifs** : Nous nous opposons à toutes les hausses de tarifs (locations salles, cimetière, places du marché...) Ces hausses avoisinant souvent les 50%, sont totalement injustifiées. Mr le maire, d'après ses dires, cherche des recettes. Que la majorité adopte d'abord une rigueur budgétaire auprès de certaines dépenses inutiles.

MOT DU MAIRE

COMPORTEMENT DE L'OPPOSITION :

J'invite chaque muizonnaise ou muizonnais qui s'inquiète des propos diffamatoires tenus par l'opposition à venir me rencontrer en mairie pour un point exhaustif sur toute question. Prendre rdv au 0326029155 aux heures d'ouverture du secrétariat.

CHATS :

Chers Muizonnais,

Les associations pour la protection des chats avec lesquelles je suis en contact signalent qu'il existe sur notre commune des stations de nourrissage. Les associations s'occupent de l'approvisionnement en nourriture. Quand vous nourrissez un chat qui n'est pas le vôtre, vous vous exposez, si cette chatte n'est pas stérilisée, à engager une prolifération des chats dans votre secteur et aux plaintes émises par vos voisins.

S'il vous plaît, ne pas nourrir les chats qui ne vous appartiennent pas ; il vous revient de faire stériliser vos chats si vous n'en souhaitez pas d'autres.

CHIENS :

Chers Muizonnais,

Merci de tenir vos chiens en laisse, quel que soit la catégorie afin d'éviter les plaintes des riverains y compris dans les immeubles.

LA PAROISSE :

Madame Jacqueline CORNETTE remplace Madame FAUVET. Pour le relai de proximité vous pouvez la joindre au 0689876387.

RECHERCHE DE TRADUCTEUR(S) :

Le Maire recherche un traducteur(trice) de langue allemande et/ou ukrainienne.

Des contacts ont été récemment pris en visio avec le Maire de Klein-winternheim et des responsables ukrainiens pour entrevoir la possibilité d'un rapprochement entre les communes de Klein-winternheim (D), Muizon (F) et une municipalité composée de 5 villages dans la région d'ODESSA (UK) dont le centre est MAYAKI-MAYAKI.

Le dialogue est très difficile pour moi. Le secours d'une traduction en anglais serait-elle aussi appréciée.

Svp contacter la mairie par mail : mairie@communedemuizon.fr . Merci à l'avance.

ODEURS DESAGREABLES :

Il arrive souvent que je sois interpellé sur les odeurs provoquées par les canalisations d'assainissement. Sachez que ce sont nous, les Muizonnais, qui en sommes les responsables, je parle bien entendu de celles et ceux qui jettent autre chose que du papier toilette dans les sanitaires, provoquant des accumulations dans les réseaux qui vont jusqu'au bouchement de la canalisation. Merci de veiller à cette recommandation.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 15 mai 2023 à 20h00